



Déchets

Rapport annuel 2017

sur le Prix et la Qualité du Service public
de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés



Partie 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. 2017 en chiffres	p3
II. Eléments marquant de l'année 2017	p4
III. Le territoire et la population	p5
A. Le territoire desservi	p5
B. Le Syndicat et sa Délégation de Service Public	p6
C. La répartition des compétences	p7
D. Les équipements présents sur le territoire du SIGN	p8
E. L'organisation du service	p9
IV. La collecte	p10
A. Organisation de la collecte dans les communes	
1. La collecte en porte à porte	p11
2. Les points d'apport volontaire	p11
3. Les déchèteries	p12
B. La collecte des déchets : bilan	p13
1. L'évolution des types de collecte	p13
2. La répartition par type de collecte	p13
3. La répartition des tonnages collectés en porte à porte	p14
4. Les tonnages collectés en déchèterie	p14
V. Le traitement	p16
A. Les sites de traitement	p16
1. L'ISD de Gadjî	p18
2. Le CCTV de Ducos	p21
3. La plateforme de déchet verts de la Coulée	p23
4. Les déchèteries de Magenta et PK5	p24
B. Le traitement des déchets : bilan	p25
1. La répartition des tonnages traités	p25
2. Evolution des tonnages	p25

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

VI. Le coût du service public	P29
A. L'organisation du service public et son financement	p29
B. Le coût du service	p31

Préambule

Le présent rapport est établi conformément à l'article L.126-1 du code des communes de la Nouvelle Calédonie. « *Les groupements de communes de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière* »¹.

Le Syndicat Intercommunal de Grand Nouméa assure depuis 2005, le traitement des déchets pour le compte des quatre communes. Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2017.



¹ Extrait du code des communes de Nouvelle Calédonie (chapitre VI, article L.126-1)

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. 2017 en chiffres

179 509 habitants sur le Grand Nouméa en 2014.

185 255 T de déchets traités par la CSP → **+1.8 % / 2016**

Dont **82 656 tonnes** traitées pour le compte du SIGN (44,6%) → **+3.4 % / 2016**

19% des déchets du SIGN collectés en Apport Volontaire (PAV et Déchèteries). → **+2% / 2016**



6 % des déchets valorisés → **+11% / 2016**



Un réseau de 5 déchèteries → **Une nouvelle déchèterie en construction à Dumbéa**

706 405 653 F.CFP à la CSP au titre de la part traitement REOM 2017 → **+ 4 % par rapport 2016**

2 563 f.Cfp/trimestre c'est la part traitement de la REOM payée par les usagers

(bac individuel)

II. Eléments marquant de l'année 2017

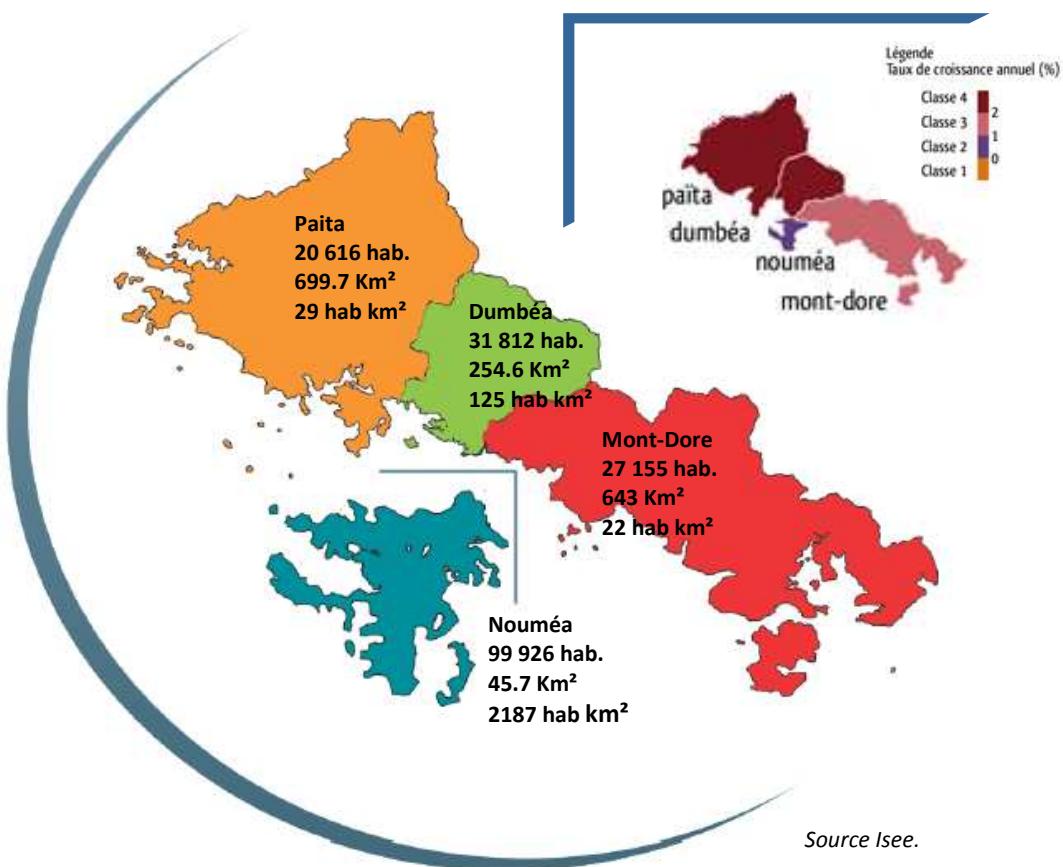
Travaux	
Gadji	Curage d'un bassin de lixiviat
	Réalisation des travaux de couverture finale des casiers B et C
Déchèterie Dumbéa	Déchèterie de Dumbéa en construction. Démarrage des travaux le 05/09/2017.
Réglementation	
Gadji	Inspection de la DENV en avril 2017 sur la montée en puissance de lutte contre l'incendie (réserve d'eau ; formation du personnel, test grandeur nature,...)
Exploitation-traitemetn-valorisation	
Gadji	Campagne de traitement de lixiviats d'août à octobre 2017
	Antennes du réseau biogaz des casiers B et C déconnectés ponctuellement pour la réalisation des travaux de couverture finale.
Contractuel	
Audit ATECSOL	Commande par le Syndicat d'un audit de l'équilibre économique du Contrat

III. Le territoire et la population

A. Le territoire desservi

Le Grand Nouméa représente un territoire d'une superficie de 1 643 km² et regroupe près de 180 000 habitants en 2014. Il concentre 90 % de la population de la province Sud. Depuis 2009 la population du Grand Nouméa a augmenté de 10 %. La densité est globalement très faible en dehors de Nouméa (voir carte ci-dessous).

La population a augmenté plus fortement dans les communes périphériques en comparaison à Nouméa. La capitale atteint désormais 100 000 habitants, mais sa croissance démographique ne cesse de s'atténuer. Dumbéa devient la deuxième commune la plus peuplée de Nouvelle-Calédonie. Pour sa part le Mont-Dore compte 27 000 habitants et présente une évolution de population plus faible entre 2009 et 2014 que Païta et Dumbéa.



Evolution de la population de l'agglomération de la population du Grand Nouméa entre 2009 et 2014.

Communes	2 009	2 014	Superficie en Km ²	Densité Hab/Km ²	Ratio de population par commune (sur la population du SIGN)
Nouméa	97 579	99 926	46	2187	56%
Dumbéa	24 103	31 812	255	125	18%
Mont Dore	25 683	27 155	643	42	15%
Païta	16 358	20 616	700	29	11%
	2 009	2 014	Superficie en Km ²		Ratio de population du SIGN (sur la population du PS et NC)
SIGN	163 723	179 509	1643	109	90%
Province Sud	183 007	199 983	7012	29	67%
Territoire Calédonien	245 580	268 050	18576	14	

B. Le syndicat et sa DSP

L'arrivée en fin de vie du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Ducos a donné lieu à une réflexion sur la politique de traitement et de valorisation des déchets. La Ville de Nouméa a décidé de construire une installation de stockage de déchets (I.S.D.) de classe II répondant à des critères environnementaux renforcés. Elle a conclu, à cet effet, un contrat de concession de services et travaux publics avec la Calédonienne de Services Publics (CSP)-ONYX, le 8 août 2003.

Depuis, les communes de l'agglomération du Grand Nouméa, soutenues dans cette démarche par la province Sud, ont manifesté leur volonté de participer au projet initié par la ville de Nouméa. Ainsi, le 15 juin 2005, il a été créée, entre les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbéa, un syndicat de communes dont l'objet est la gestion et l'exploitation du service public du tri, transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de l'agglomération du Grand Nouméa. Le syndicat a délégué cette compétence à la CSP via l'élargissement du contrat de concession (avenant 2 et 3) au périmètre du SIVU le 1er juillet 2005, et pour 30 années.

Le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN, ex-SIVU) est donc compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés. Les communes membres ont conservé la compétence collecte de ces mêmes déchets.

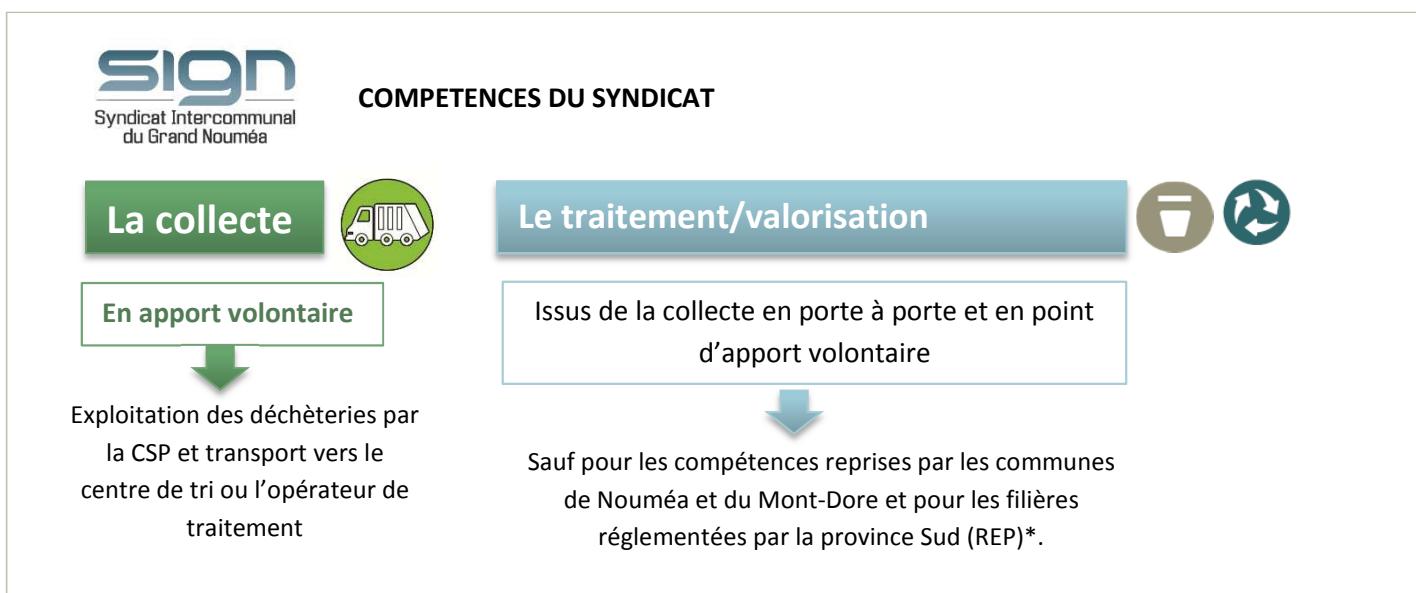
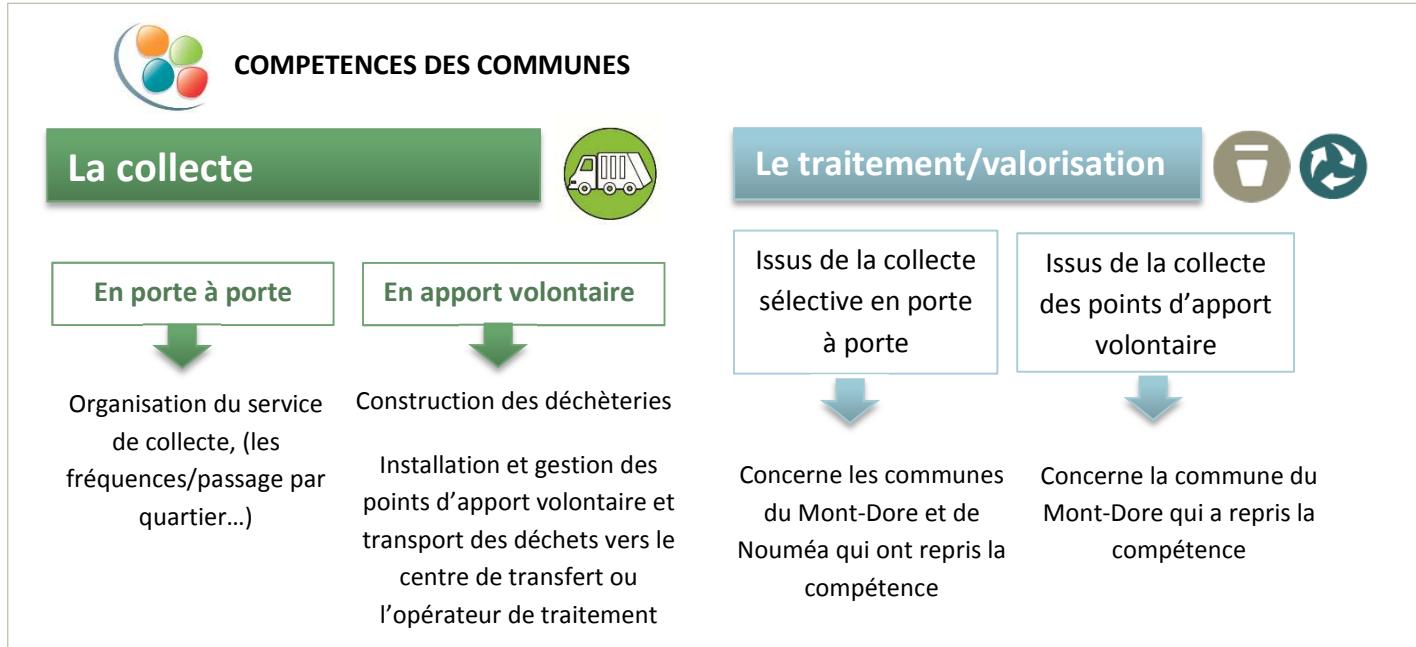


Commune	Exploitation des QAV mis en service à compter du 1 ^{er} juillet 2013, gestion du tri et valorisation des déchets qui y sont apportés	Transport à partir des unités de regroupement des PAV, gestion du tri et valorisation des déchets qui y sont apportés	Gestion du tri et valorisation des déchets issus de la collecte sélective en porte à porte
Païta	☒	☒	☒
Dumbéa	☒	☒	☒
Nouméa	☒	☒	
Mont-Dore	☒		

Le 27 juin 2013, la modification du SIGN en syndicat à la carte (en application de l'article 163-14-2 du code des communes) a été votée par le Comité Syndical du SIGN, avec 3 compétences optionnelles. Les communes membres ont ensuite délibéré pour approuver la modification des statuts du SIGN, et pour transférer les compétences souhaitées, tel que présenté dans le tableau.

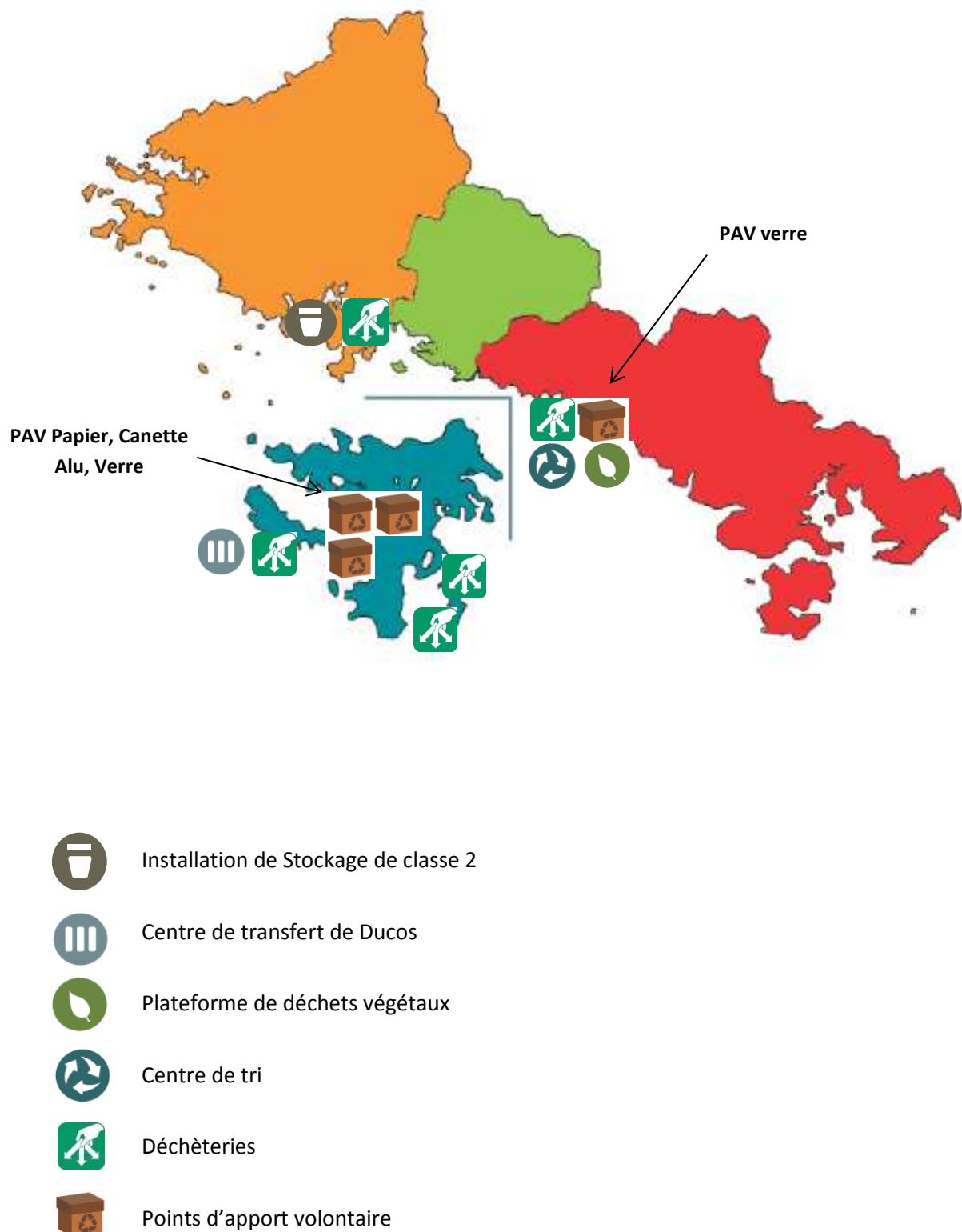
C. La répartition des compétences

Le partage des compétences se répartit de la manière suivante :



***TRECODEC : Les filières réglementées sont organisées par l'éco-organisme.** Les points d'apport volontaire mis en place par l'éco-organisme TRECODEC permettent de collecter les déchets des filières réglementées. Sur le territoire TRECODEC gère environ 1000 PAV certains à destination des professionnels d'autres des ménages. Les déchèteries accueillent les déchets réglementés. Le site de Ducos accueille également le centre de démantèlement des DEEE. Les filières réglementées sont piles et accumulateurs usagés, batteries au plomb usagées, huiles usagées, véhicules hors d'usage, pneumatiques usagés et les déchets d'équipements électriques et électroniques.

D. Les équipements présents sur le territoire du SIGN



E. L'organisation du service

Compétence du SIGN

Le Syndicat assure en lieu et place des communes membres qui en feront la demande, la compétence liée au traitement des déchets ménagers et assimilés, qui recouvre la gestion et l'exploitation du service public du tri, du transport, du traitement, du stockage et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés du Grand Nouméa.

Le SIGN, par le biais d'un contrat de délégation de service public avec la CSP FIDELIO, gère pour le compte des communes de l'agglomération des équipements structurants de traitement de déchets :

- le centre de tri et de transfert (Ducos),
- l'installation de stockage de déchet de classe II (ISD de Gadji),
- le réseau des cinq déchèteries à destination des usagers

Les missions du SIGN

- Suivre et faire évoluer juridiquement, financièrement et techniquement la délégation de service public avec la CSP Fidélio ;
- Participer au développement de la gestion des déchets sur le territoire ;
- Participer au renforcement de l'Intercommunalité dans la gestion des déchets ;

Composition du service



IV. La collecte

A. Organisation de la collecte dans les communes

Les communes du Grand Nouméa restent compétentes en matière de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). L'exercice de cette compétence est confié par chaque commune à des entreprises privées via des marchés publics ou est exercée en régie municipale. Il est important de rappeler l'organisation de la collecte qui est un maillon essentiel entre le lieu de production des déchets et le site de leur traitement. Les modes de collecte sont différents selon la commune et le type de déchets (collecte sélective, en porte à porte ou apport volontaire : PAV ou déchèteries).

	Type de déchets	Type de collecte	Fréquence	Prestataire	Période concerné
Nouméa	OM	PàP	3*/s	CALECO	2017-2023
	ENC	RDV	Sur RDV	CALECO	2016-2019
	DV	PàP	Sur RDV	CALECO	2016-2019
	Recyclables (JMR-Verre-ALU)	AV	60 % remplissage	CALECO	2006-2019
Dumbéa	OM	PàP	2*/s	CALECO	2017-2021
	ENC	PàP	2*/an RDV	CALECO	2017-2021
	DV	PàP	8*/an	CALECO	2017-2021
Paita	OM	PàP	2*/semaine	PSP	2014-2019
	ENC	RDV	2*/an	PSP	2017-2020
	DV	PàP	6*/an	PSP	2017-2020
Mont-Dore	OM	PàP	2*/semaine	Mana propreté	2017-2022
	ENC	RDV	2*/an RDV	Régie	2017
	DV	PàP	1*/mois	SVP Mana CALECO	2018/2020
	Recyclable secs (bacs jaunes)	PàP	2*/mois	Mana propreté	2/mois
	Recyclables Verre	AV	3*/s	CALECO	Reprise de la prestation par CSP

1. La collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte est organisée par les communes. Le détail des prestations dans le tableau p 10.

Seule la population de la commune du Mont-Dore est desservie par une collecte séparée en porte à porte pour le tri sélectif à l'exception du verre où la collecte est réalisée en apport volontaire. Le service d'enlèvement ramasse les déchets triés et déposés dans des contenants spécifiques, pour le Mont-Dore se sont des bacs jaunes. Les déchets collectés dans les bacs jaunes sont ensuite transportés vers le centre de tri du Mont-Dore où ils seront triés et conditionnés avant export.

2. Les points d'apport volontaire

La Ville de Nouméa s'est équipée de 35 points d'apport volontaire (PAV) répartis équitablement dans les principaux quartiers de la Ville. Ce dispositif est pleinement opérationnel. Ces colonnes d'apport volontaire accessible à toute heure vont permettre d'engager le tri sélectif à partir de trois bornes installées sur chaque site.



Borne bleue : Papier, journaux, Magazine

Borne Jaune : Canette aluminium

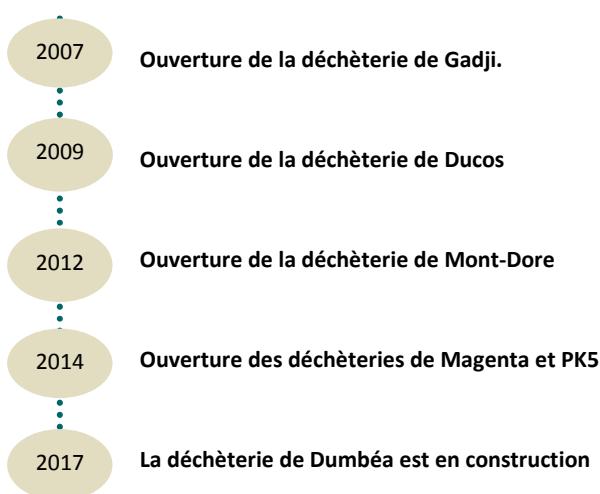
Borne verte : Verre

La ville du Mont-Dore dispose également de trois bornes à verre.

☞ Rappel : Les points d'apports volontaires sont gérés par les communes. Le traitement des déchets issus des PAV a été transféré au SIGN par trois communes, seul Mont-Dore a repris sa compétence.

3. Les déchèteries

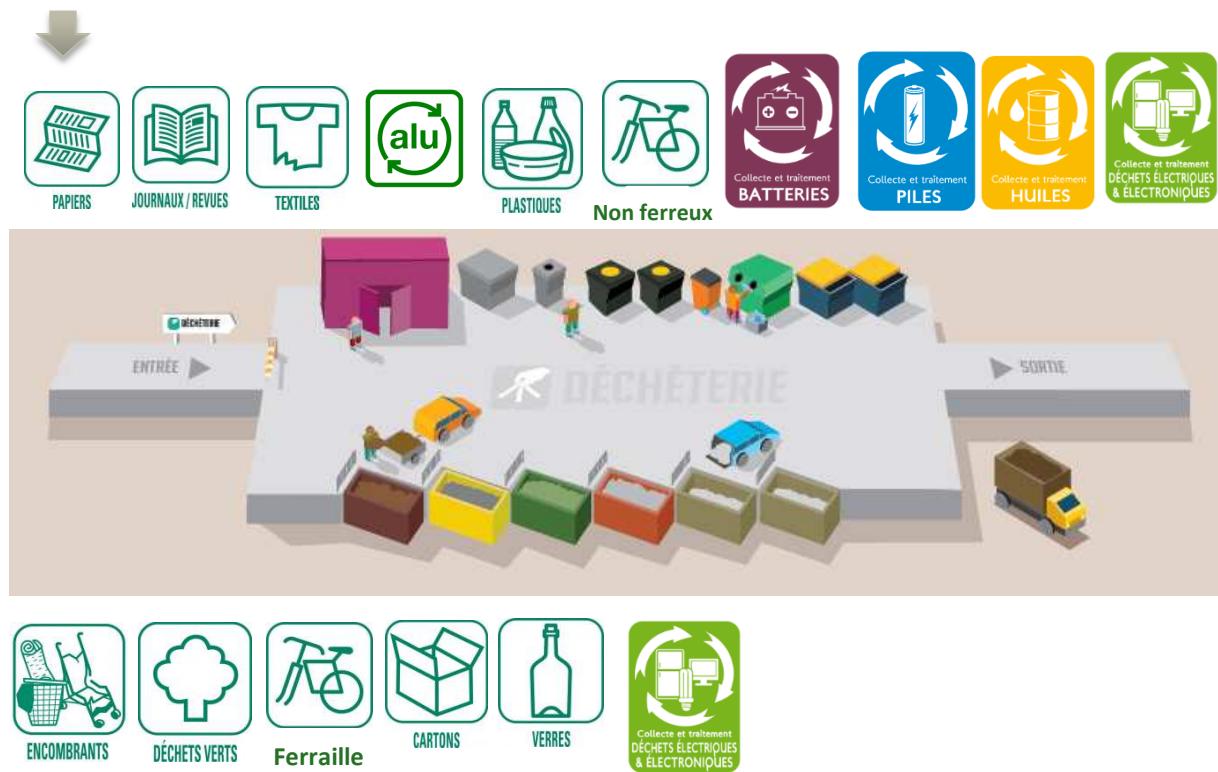
Un réseau de cinq déchèteries



L'exploitation des déchèteries mis en service à partir du 1^{er} juillet 2013 est une compétence optionnelle qui a été transférée au syndicat par les quatre communes. Aujourd'hui 5 déchèteries sont gérées par l'exploitant la CSP dans le cadre de la délégation de service public.

A l'échelle intercommunale, le réseau des déchèteries du Grand Nouméa est accessible gratuitement à tous les particuliers s'étant acquitté de leur REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

DEPOT EN BACS OU BORNES DE TRI SUR LA DECHETERIE



	Magenta PK6	Ducos La Coulée	Gadji
Lundi	6h-18h	6h30-17h	6h-18h
Mardi	6h-18h	6h30-17h	6h-18h
Mercredi	6h-18h	6h30-17h	6h-18h
Jeudi	6h-18h	6h30-17h	6h-18h
Vendredi	6h-18h	6h30-17h	6h-18h
Samedi	6h-18h	6h30-17h	6h-18h
Dimanche	6h-18h	6h30-17h	6h-18h

Concernant l'apport volontaire, les déchèteries (ou Quais d'Apport Volontaire, QAV) sont ouvertes 7/7 jours (à l'exception du 1er mai). Les horaires sont adaptés à chaque site. L'entrée est gratuite pour les particuliers assujettis à la REOM. Il suffit de s'enregistrer la première fois auprès du bureau d'accueil client en apportant la carte grise du véhicule, accompagné de la pièce d'identité. Le volume de dépôt est de 600 litres par jour. L'accès est limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes.

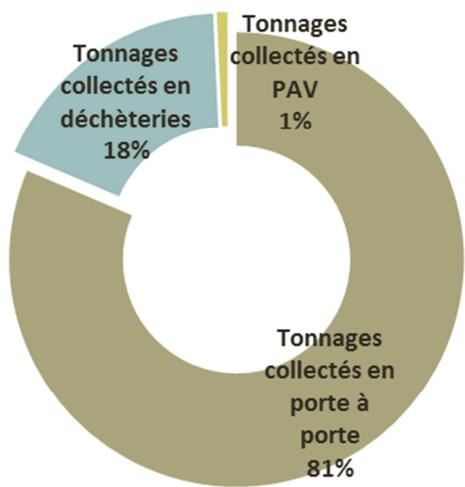
B. La collecte des déchets : bilan

1. L'évolution des types de collecte

Entre 2015 et 2017	
Porte à porte	-4 %
Apport volontaire	+58 %

On observe une forte augmentation de l'apport volontaire lié à la mise en place de nouvelles bornes de collecte et de deux nouvelles déchèteries ouverte en avril 2015.

2. La répartition par type de collecte



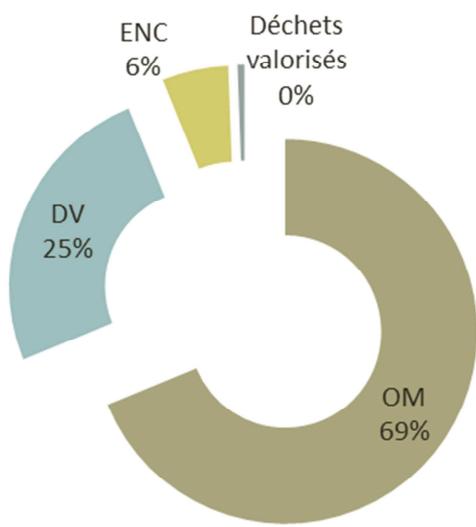
L'apport volontaire représente 19% des tonnages en 2017 contre 12 % en 2015.

Entre 2016 et 2017 l'apport en PAV a augmenté de 6%.

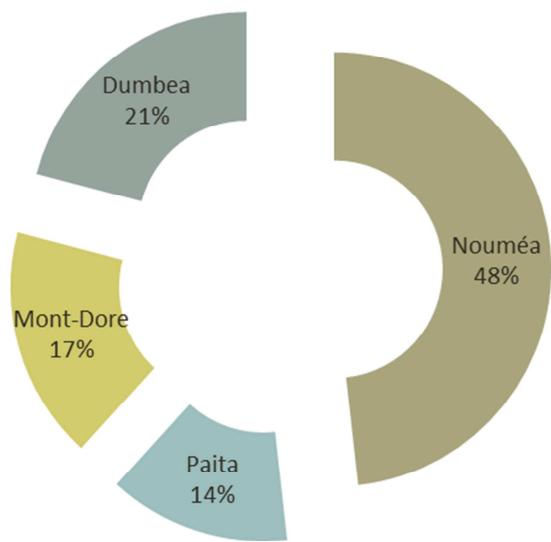
La collecte séparée s'organise aujourd'hui surtout autour de l'apport volontaire avec les équipements comme les déchèteries et les points d'apports volontaires. Le Mont-Dore a mis en place une collecte séparée des emballages ménagers en porte à porte.

3. La répartition des tonnages collectés en porte à porte

Répartition des DMA collectés en porte à porte par type de déchets en 2017

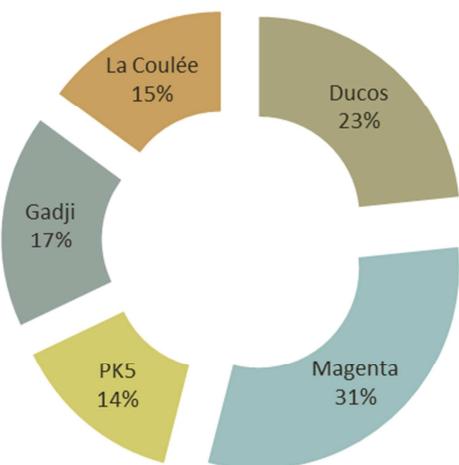


Répartition des DMA collectés en porte à porte par communes en 2017

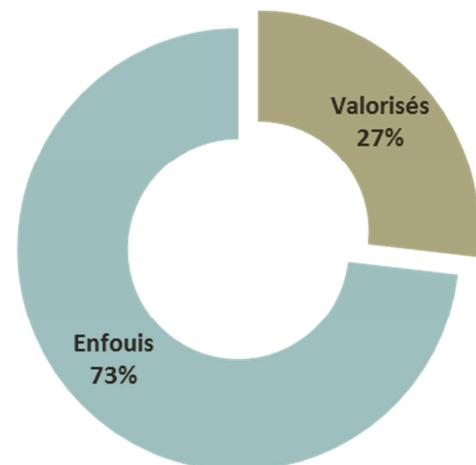


4. Les tonnages collectés en déchèterie

Par site

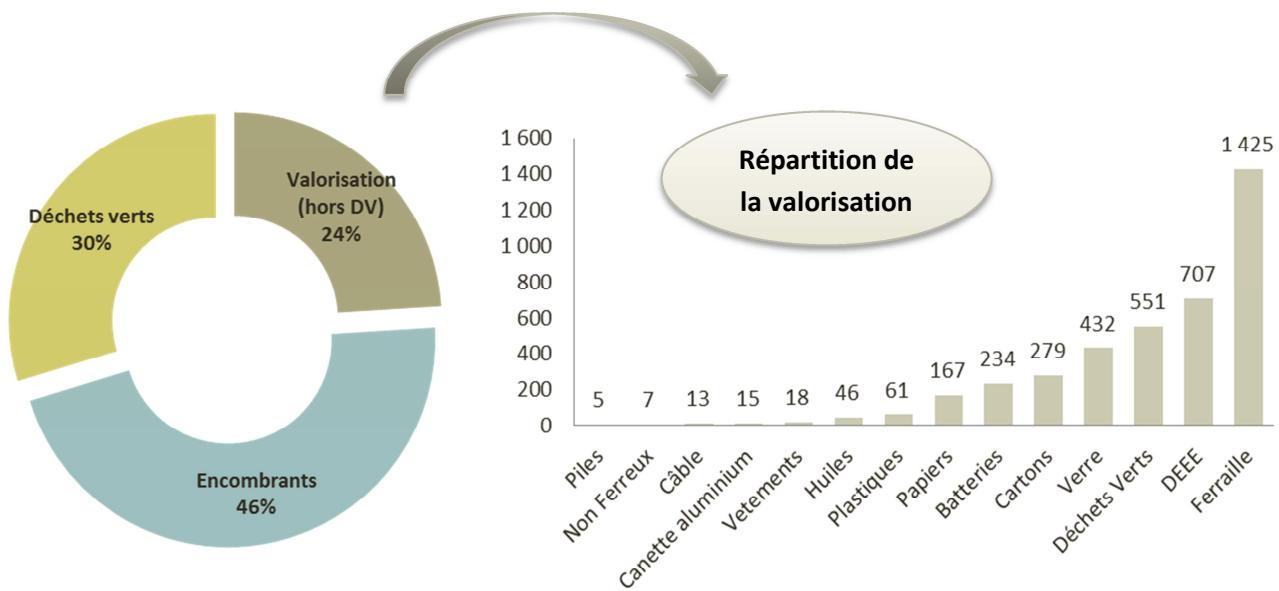


Par type de traitement



En 2017 Magenta est devenue la déchèterie accueillant le plus de tonnage annuels. 27 % des déchets collectés en déchèterie sont valorisés, ce chiffre comprend la valorisation des déchets verts de la déchèterie de la Coulée.

Répartition des déchets ménagers collectés par type de déchets en 2017



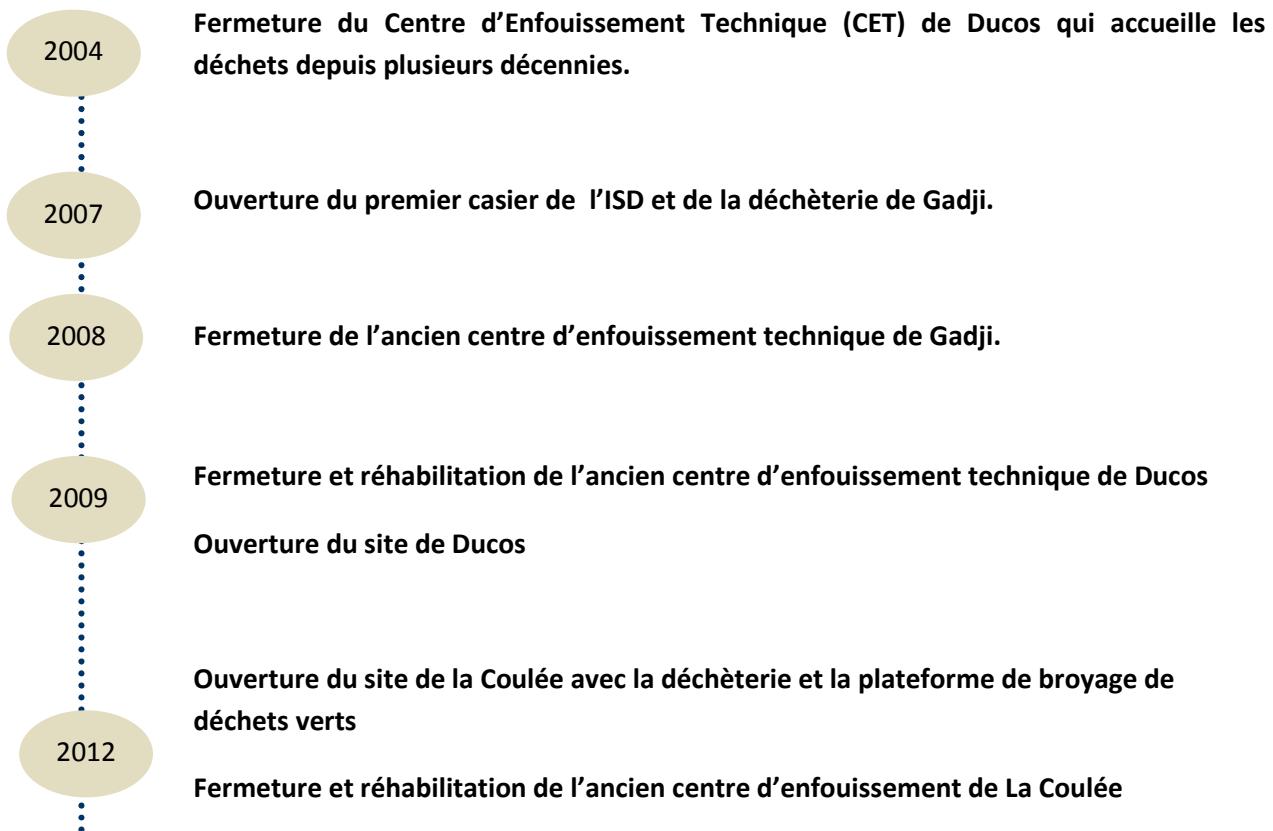
Les tonnages ménagers collectés en déchèterie présentent 18% du tonnage total en 2017.

- ☞ Les encombrants collectés en déchèterie représentent 66% du tonnage total d'encombrants en 2017.
- ☞ Les déchets verts collectés en déchèterie représentent 22 % du tonnage total des déchets verts en 2017.
- ☞ 93 % des déchets valorisés sont collectés en apport volontaire (déchèterie et PAV) soit 80 % en déchèterie en 2017.

V. Le traitement

A. Les sites de traitement

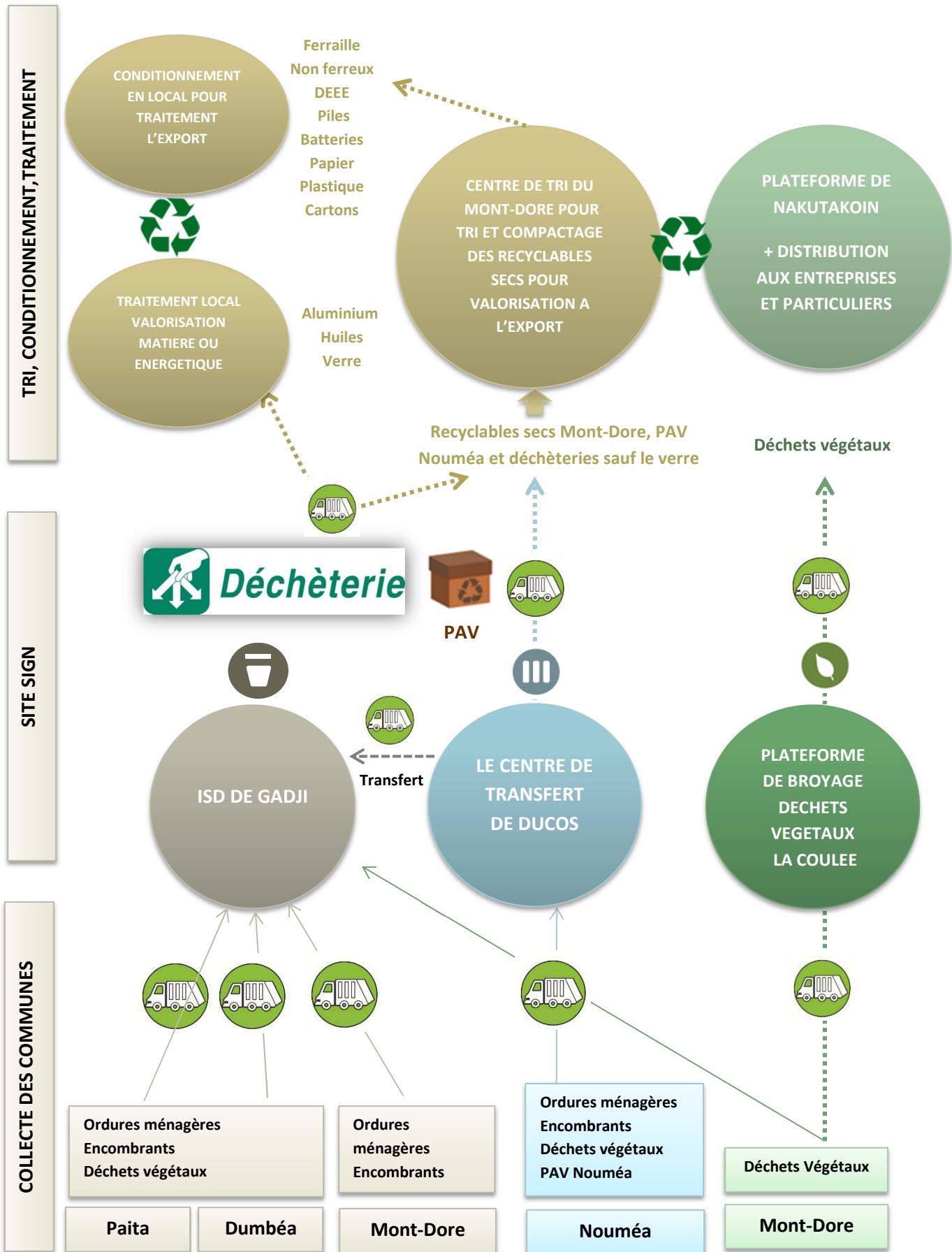
Date de création des sites



Pour les créations des déchèteries voir la p12.

Depuis 2005 les anciens centres d'enfouissement (La coulée, Païta, Ducos) ont été réhabilités et de nouvelles installations de traitement des déchets ont été construites et modernisées avec une installation de stockage de déchets non dangereux, un centre de transfert, de tri et de valorisation ainsi que cinq déchèteries et dont deux nouvelles ouvertes en avril 2015. Ces équipements ont un meilleur suivi environnemental puisque l'ensemble de nos installations est soumis à la réglementation des ICPE, ainsi qu'un meilleur suivi de la production de déchets avec l'équipement de trois sites sur cinq en pont bascule.

Les trajets des déchets se répartissent entre les sites de la manière suivante



1. L'ISD DE GADJI

L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) se situe à Gadji, sur le territoire de la commune de Païta, à environ 3 kilomètres au sud du village, et à environ 10 kilomètres au nord-ouest de Nouméa. Le site est implanté sur 32,4 hectares dont 20 ha sont prévus pour l'exploitation.

Suite à l'autorisation donnée par l'Arrêté Provincial du 22 juillet 2005, l'enfouissement dans le premier casier de l'exploitation a débuté en juin 2007. Capacité total 4 500 000 m³ soit 3 600 000 tonnes. Année prévisionnelle de saturation de l'ISD de Gadji 2038. Se référer au CRAE concernant les arrêtés modificatifs de l'ISD.

Un pont bascule



Les camions mais aussi les particuliers sont pesés au pont bascule. Les agents du pont bascule veillent au respect des conditions d'acceptation des déchets et ils ont en charge la saisie des informations concernant les apports. Il est vérifié tous les deux ans et il est équipé d'un dispositif de contrôle de la radioactivité.

La déchèterie



Les particuliers et les patentés où petite entreprises peuvent aller déposer leurs déchets. Volume autorisé par jour 600 L.

Casier de stockage



Les déchets sont déversés par les apporteurs au quai de déchargement. Ils sont ensuite compactés et positionnés à l'emplacement prévu par un engin. La surface en exploitation (déchets apparents) a été considérablement réduite (actuellement environ 2000 m²). Une couverture provisoire est réalisée afin de limiter les envols et les odeurs.

- ☞ Casier A : fermeture définitive, réseau biogaz actif et végétalisation
- ☞ Casier B : Travaux de couverture définitive, réseau biogaz actif en 2017
- ☞ Casier C : Travaux de couverture définitive et réseau biogaz partiel
- ☞ En 2017, l'exploitation était concentrée sur le casier D.
- ☞ Les zones en exploitation ont désormais 2 accès par la voirie périphérique du site.

Traitemennt du Biogaz



Le principe repose sur la biodégradation des déchets qui produit du biogaz. Le biogaz est aujourd’hui brûlé en torchère.

☞ Les casiers A (en 2014) et B (en 2015) sont dotés d’un réseau de canalisation vertical et horizontal permettant d’acheminer le biogaz vers l’unité de traitement (torchère).

☞ Les casiers C et D sont dotés de réseaux horizontaux mis en place au fur et à mesure de l’exploitation permettant de traiter le biogaz durant l’ouverture du casier.

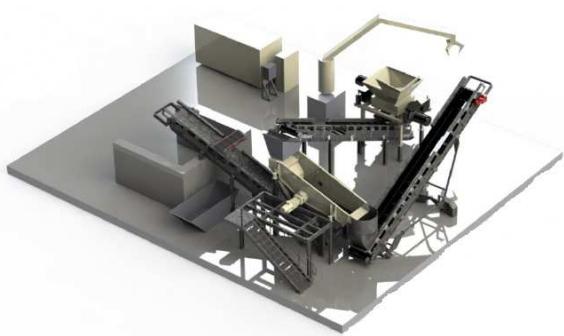
Bassin de lixiviats



Les lixiviats (eaux issus des déchets) sont collectés en fond de casiers par un système gravitaire qui permet de canaliser les effluents vers les bassins de stockage où ils sont aérés aux moyens d'aérateurs électriques. Le traitement est réalisé par osmose inverse.

☞ Curage des bassins de lixiviats en 2017 (vérification de l’étanchéité de la membrane, enlèvement des dépôts).

La plateforme de broyage des pneumatiques



L’activité de broyage des pneumatiques VL et PL a été mise en service en octobre 2015, ce procédé mis en place en collaboration avec la métropole permet d’obtenir un produit breveté appelé « DRAINING ». La filière pneus est une filière réglementée depuis 2008 et elle est organisée par l’éco-organisme TRECOP. La CSP est un opérateur agréé et donc prestataire de l’éco-organisme. Les producteurs qui apportent les pneus sont dirigés vers la plateforme. Une partie des pneumatiques sont utilisés pour le drainage des casiers.

L’ancienne décharge



Mise en place en 2016 d’une réserve souple d’eau d’une capacité de 90 m3.

Analyses, contrôle et suivi

Sur le site de l'ISD de Gadjì, la réglementation provinciale impose d'effectuer :

- ☞ Des suivis trimestriels des lixiviats et suivis réguliers des perméats ;
- ☞ Des suivis annuels des eaux de ruissellement ;
- ☞ Des suivis trimestriels des eaux souterraines avec une campagne d'analyses complètes tous les 4 ans
- ☞ Un suivi annuel des eaux de surface en sortie du site ;
- ☞ Un suivi trimestriel des eaux issues de la déchèterie.

Prévention des risques liés à l'incendie

En 2017, le site a connu un départ incendie qui serait dû à une fusée de détrousse au niveau du quai de déchargeement. La zone impactée (environ 10 m²) a été recouverte de mousse créant un tapis isolant grâce au véhicule de première intervention (cf. CRE-CSP Rapport incident n°G-02-2017).

Des modifications ont été apportées en 2017 dans les modes opératoires en cas de gestion de crise.



La salle de réunion a été organisée de façon à pouvoir être le lieu de gestion de crise.



En 2017, le véhicule de première intervention a été fiabilisé par des équipements supplémentaires ; éclairage, marche pied, gyrophare mais également d'entretien ; révisions du véhicule et de ses équipements.



Le tracteur équipé d'une cuve à eau de 20 000 litres a été équipée de raccord pompier afin de pouvoir alimenter le véhicule de première intervention.

En 2017, un bungalow dédié à la société de gardiennage a été mis en place, ce dernier est également équipé de système radio. Une antenne a été mis en place sur le dôme du casier A.

Un guide de procédures et un programme d'exercice ont été réalisés.

En 2016, deux réserves souples d'eau ont été ajoutées aux équipements déjà en place. En 2017 ces bâches ont fait l'objet de contrôles réguliers, les espaces verts entretenus et le point d'accès (raccord pompier) a également fait l'objet de suivi.

2. Le CTTV de Ducos

Le Centre de Tri, Transfert et de Valorisation de DUCOS est autorisé à être exploité par arrêté n° 10124-2009/ARR/DENV/SPPR du 13 mai 2009 autorisant l'exploitation d'un centre de tri, de transit et de valorisation (CTTV) des déchets par la société CSP (Calédonienne de services publics).

Les principales évolutions apparues en 2017 sur le site de Ducos sont les suivantes :

- ☞ Travaux de remise en état du marquage au sol du CTTV
- ☞ Comblement d'une des deux fosses à boues réformées
- ☞ Travaux de réfection des éclairages intérieurs et extérieurs
- ☞ Travaux de réfection d'une partie des clôtures et mise en place d'un portail au niveau de la servitude rue Pelatan

Le pont Bascule



Les particuliers ne sont plus pesés au pont bascule pour des raisons de désengorgement de la circulation.

Le site est équipé d'un pont bascule pour l'entrée et d'un pont bascule pour la sortie.

La déchèterie



Travaux de signalisation sécuritaire sur la déchèterie et mise en place d'un carport sur la zone de valorisation.

Centre de transfert



Travaux de remplacement de la trémie au quai de chargement.

Centre de traitement des DEEE



Les déchets d'équipements électriques et électroniques est une filière réglementées depuis 2014. La CSP est un opérateur agréé par la province Sud pour le traitement de ces déchets. La filière est organisée et gérée par l'éco-organisme TRECODEC. Les entreprises viennent déposer leur DEEE au dock où ils sont démantelés pour être acheminés vers les opérateurs de traitement pour valorisation à l'export.

Traitement des matières liquides de vidanges



Travaux d'augmentation de la capacité de réception des effluents de la STEP.

Travaux d'optimisation et d'amélioration technique des organes de traitement de la STEP

Ancienne décharge



Travaux d'élagage sur le CET et le CTTV

Depuis le mois de juillet 2016, le dôme de Ducos accueille une unité de production d'électricité photovoltaïque.

3. Le site de la Coulée

La déchèterie et la plateforme de broyage de déchets verts de LA COULEE sont autorisés par arrêté n°2990-2010/ARR/DENV du deux décembre 2010 à être exploités par la société CSP.

Les principales évolutions réalisées en 2017 sur le site de Mont-Dore sont :

- ☞ Travaux d'élagage sur le CET
- ☞ Travaux de réfection d'une partie des clôtures

Pont bascule



Les entreprises et les particuliers sont pesés à l'entrée du site.

Déchèterie



La benne de déchets végétaux a été retirée de la déchèterie pour des raisons de quantité et de qualité du gisement. Les particuliers déposent leurs déchets végétaux directement sur la plate-forme.

Plate-forme de broyage des déchets végétaux



Activité de broyage sur la plate-forme de déchets végétaux. Le broyat est ensuite acheminé vers la plate-forme de co-compostage de Nakutakoin. Le reste est distribué gratuitement aux entreprises et aux particuliers.

Post exploitation –ancienne décharge



L'ancien CET de La Coulée a fait l'objet d'une réhabilitation suite à la fermeture en mai 2012.

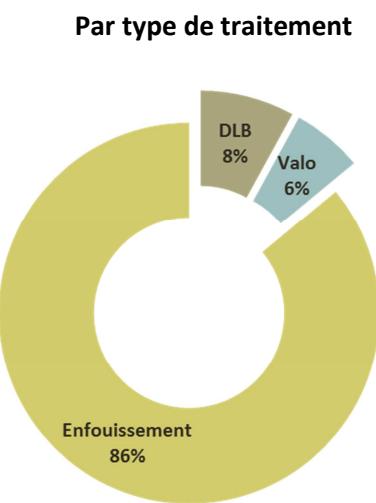
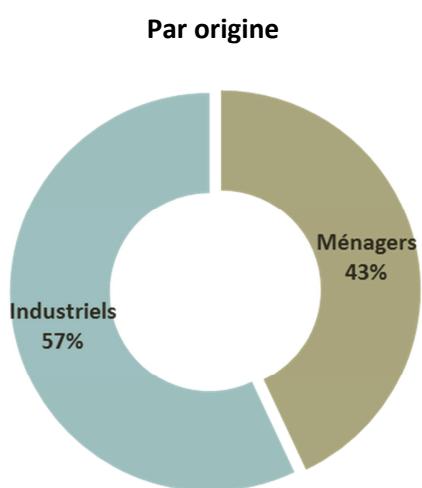
4. Les déchèteries de PK5 et Magenta

- ☞ Un incendie criminel a eu lieu dans le local du gardien du QAV de Magenta, suite à une effraction dans la nuit du vendredi 28 au samedi 29 avril 2017.
- ☞ Un véhicule a été incendié sur le QAV de Magenta dans la nuit du Mardi 26 au Mercredi 27 Décembre 2017.

B. Le traitement des déchets : bilan

1. La répartition des tonnages traités

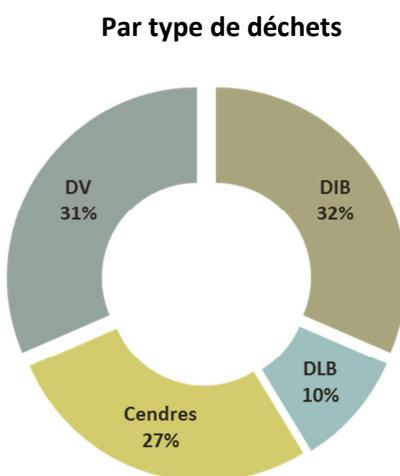
185 255 T traitées par la CSP



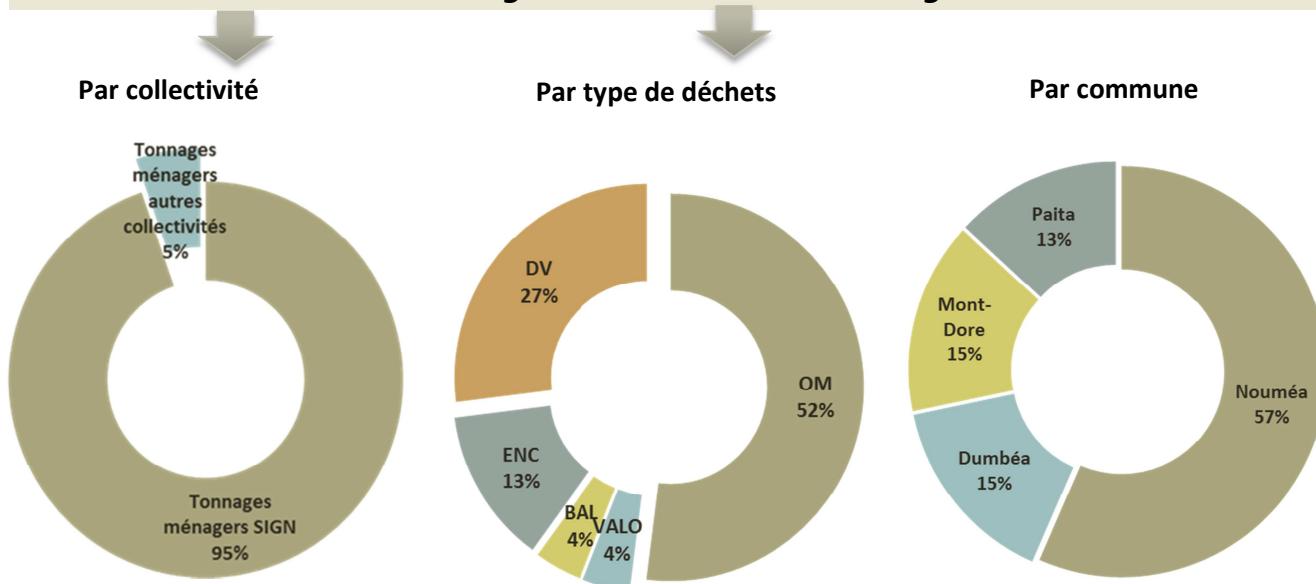
En 2017, 185 255 tonnes de déchets ont été réceptionnées sur l'ensemble des 5 unités de traitement et de valorisation des déchets.

En 2017, la part des déchets industriels passant par les installations représente 57% du tonnage global. Cette proportion a diminué par rapport à 2015 et 2016 où la proportion était de l'ordre de 60 %

97 983 T provenant des Industriels

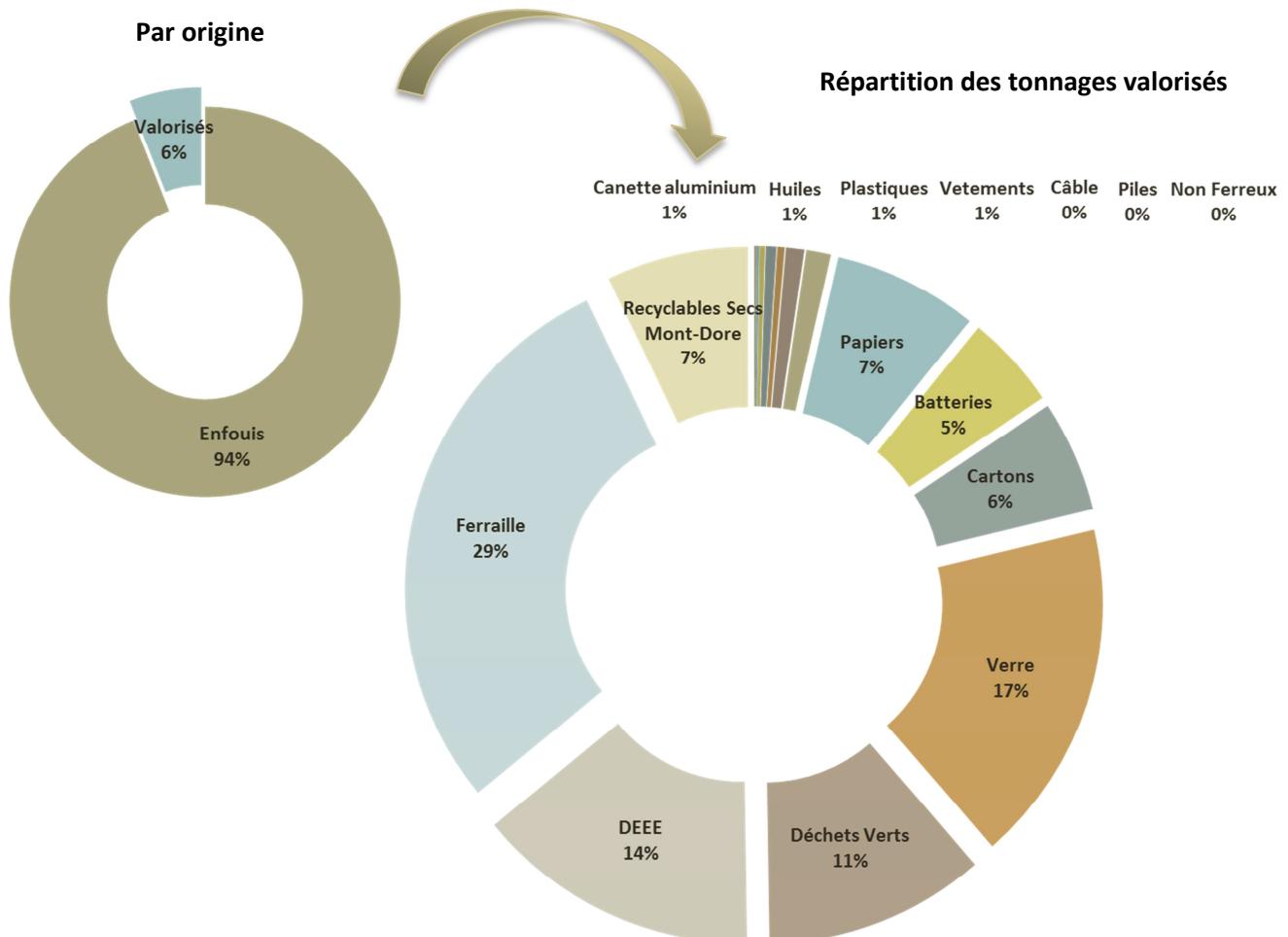


87 272 T des Ménages dont 82 656 T des ménages du SIGN

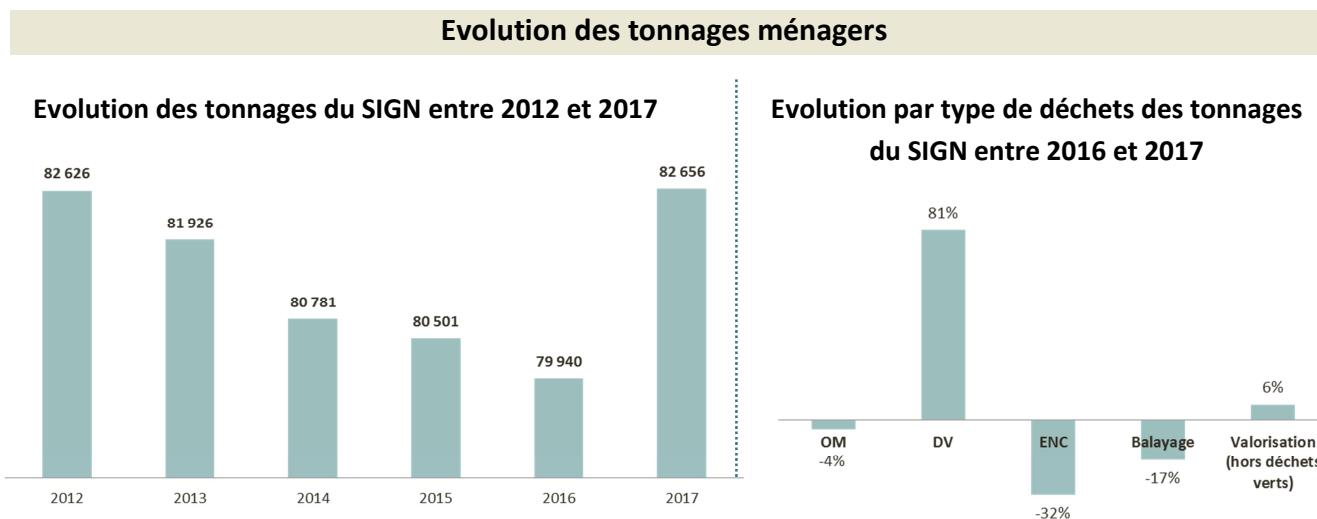


La part des déchets ménagers des autres collectivités s'élève à 5 %, soit 4 616 tonnes en 2017.

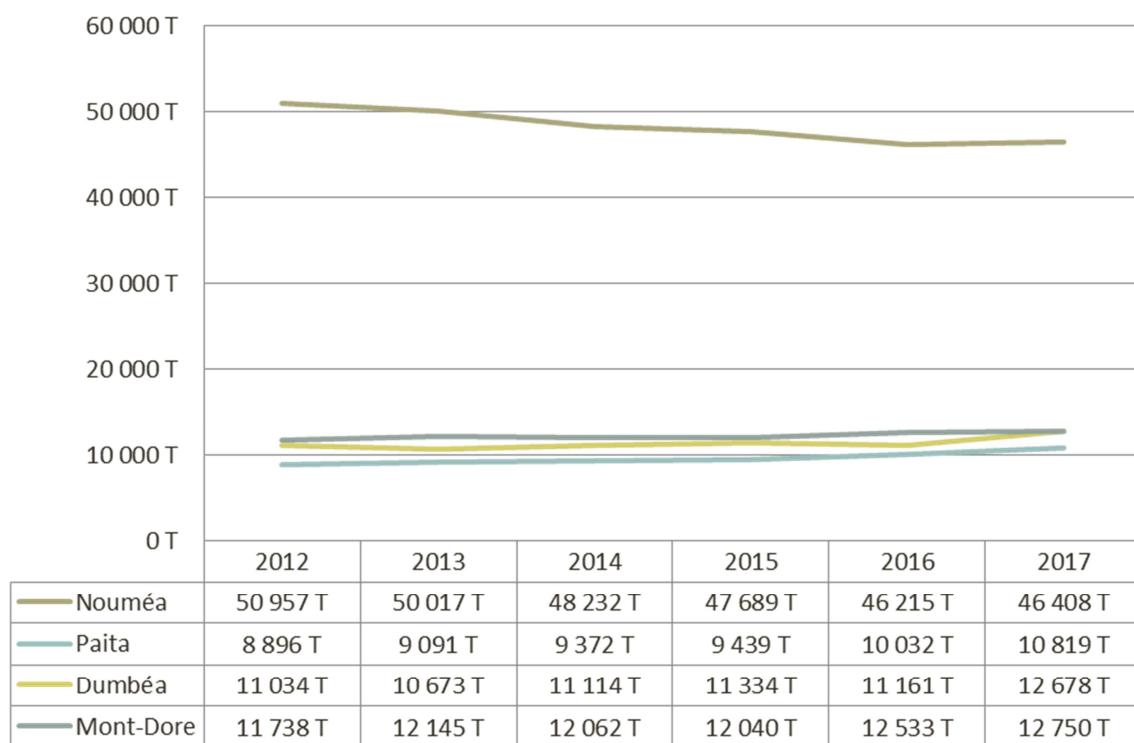
Depuis 2012 la part des tonnages traités des autres collectivités reste stable entre 5% et 6 %.



2. Evolution des tonnages



Entre 2012 et 2016 on observe une diminution progressive des DMA de -3 %. Une tendance qui s'inverse en 2017 avec une augmentation de 3 % par rapport à 2016. Cette hausse est à corréler avec la forte augmentation des tonnages des déchets végétaux entre 2016 et 2017 principalement liée au cyclone Cook et Dona en avril et mai 2017.



Quand on regarde l'évolution par commune on observe une diminution des tonnages de la ville de Nouméa de -9 % par rapport à 2012. Cette diminution des tonnages de la ville peut résulter du plan de prévention des déchets mis en place par la ville de Nouméa depuis 2013. Les autres communes voient leurs tonnages augmentés +9% pour le Mont-Dore, +15 % pour Dumbéa et +22% pour la ville de Paita. Ces évolutions sont également à mettre en lien avec l'évolution de la population des communes.

Evolution du ratio par habitant

Le tableau ci-dessous permet de comparer le ratio par habitant d'une commune et l'apport de déchets produit par an. Le dernier recensement date de 2014 et un nouveau recensement permettrait d'avoir des données plus à jour. On peut remarquer par exemple que Paita et Dumbéa ont la plus forte augmentation de déchets par habitant et se sont aussi les communes qui au dernier recensement avaient un taux de croissance annuel le plus élevé de l'agglomération. On remarque l'effet inverse pour Nouméa.

Ces chiffres sont donc à relativiser même si on enregistre en 2017 une augmentation des tonnages des ménages principalement liée au ramassage des déchets suite aux cyclones Cook et Dona.

Communes	Nombre habitants	Kg/hab/2015	Kg/hab/2016	Kg/hab/2017
Mont-Dore	27 155	443	462	469
Dumbéa	31 816	356	351	398
Paita	20 616	458	487	525
Nouméa	99 926	477	462	464

Projets 2018

Evolution des sites du SIGN – Travaux, exploitation

- ☞ **Etude et travaux sur les futurs casiers E et F.** Cette étude permettra d'actualiser le plan d'exploitation.
- ☞ **Etude projet de valorisation du Biogaz.** Des analyses sur le biogaz sont régulièrement réalisées afin de fiabiliser les quantités et la qualité de ce dernier. Ces données permettront de concevoir et dimensionner l'unité de valorisation du biogaz. Ces études seront menées au cours de l'année 2018.
- ☞ **Réhabilitation du casier de stockage de l'amiante.** Cet ancien casier (3000 m²) étant fermé et implanté dans la continuité de l'exploitation, des travaux d'aménagement doivent être réalisés afin de poursuivre l'exploitation sur la zone.
- ☞ **Mise en exploitation de la déchèterie de Dumbéa**

Contractuel

- ☞ **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation du contrat.**

Réglementaire

- ☞ **La Province :**

- Adoption du texte réglementaire de la province Sud concernant la filière emballage
- Consultation du SIGN pour le nouveau Schéma Provincial de Gestion des Déchets
- Consultation du SIGN par la province Sud concernant la modification réglementaire du projet d'arrêté de Gadjî.

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

VI. Le coût du service public

A. Organisation du service public et son financement

Nom entreprise	Groupe affilié	Nature de la prestation	Type de contrat	Echéance
CSP	Fidelio	Travaux de service public pour la réalisation du centre de transit et de l'installation de stockage des déchets du syndicat et la gestion du service public du tri, du transport et du traitement des déchets urbains	Contrat de concession du 1 ^{er} juillet 2005	2037

La part traitement de la REOM permet de financer l'organisation du service suivant :

Les travaux et investissement déjà réalisés*
Réhabilitation et suivi post exploitation de l'ancien CET de Ducos ;
Réhabilitation et suivi post exploitation de l'ancien CET Paita;
Réhabilitation et suivi post exploitation de l'ancien CET de La Coulée ;
Réalisation de l'installation de stockage de déchets de classe II
Réalisation d'un centre de tri et de transit sur le site de Ducos ;
Création d'une station d'épuration destinée à accueillir et à traiter les déchets biodégradables liquides à Ducos
Réalisation d'une plate-forme de déchets végétaux à la Coulée
Réalisation de trois quais d'apport volontaire (Gadji, Ducos, La Coulée)

*L'investissement des deux nouvelles déchèteries n'a pas été réalisé par le Syndicat mais par la commune de Nouméa

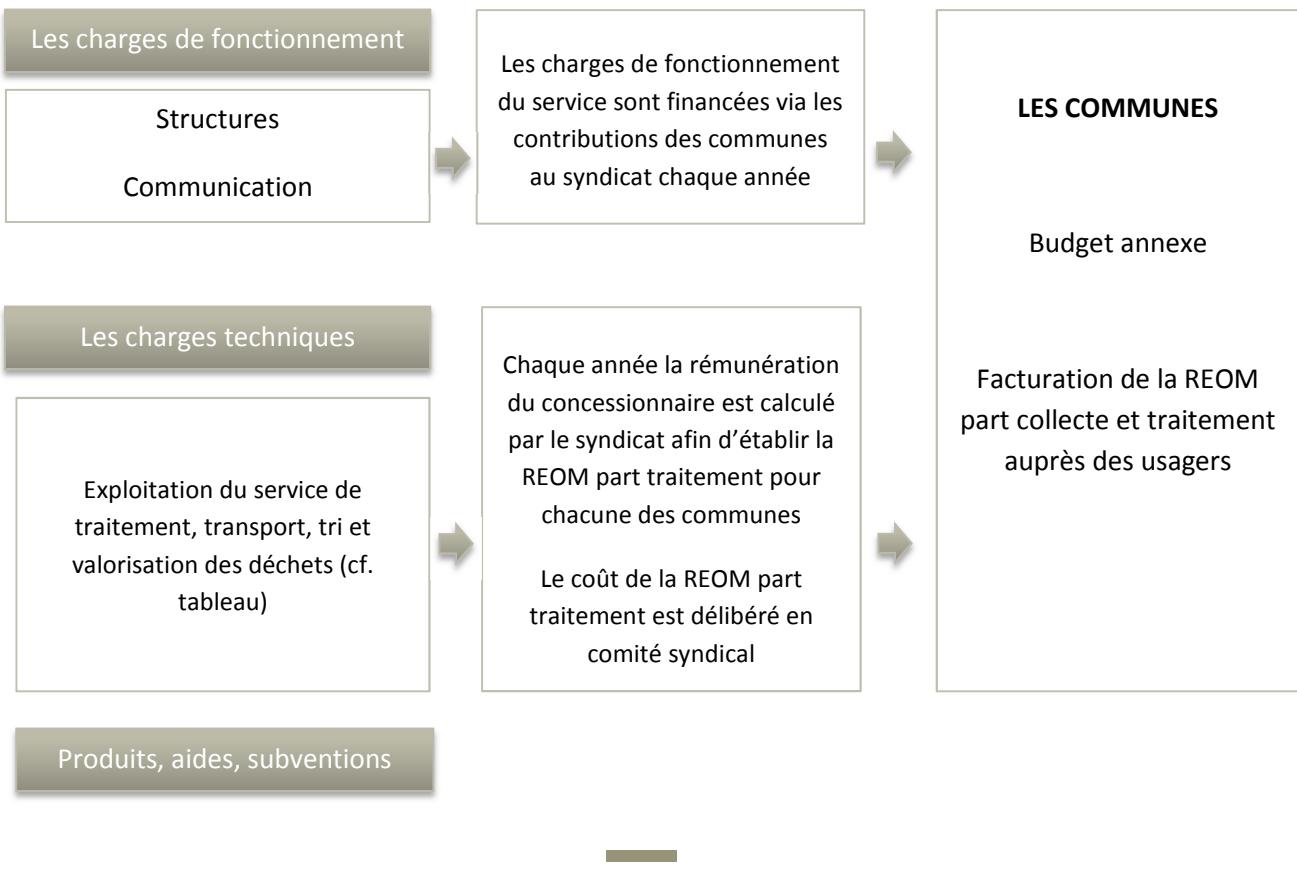
L'exploitation du service
Exploitation et gestion des sites
Exploitation et gestion de l'ISD de Gadji, du site de Ducos et de la plateforme de déchets végétaux de la Coulée
Exploitation et gestion des déchèteries de Ducos, Mont-Dore, Gadji, Magenta et PK5
Transport des déchets
Gestion du transport des déchets stockés à l'ISD de Gadji à partir des sites de Ducos et du Mont-Dore (ordures ménagères, encombrants, déchets végétaux)
Gestion du transport des déchets valorisables des déchèteries vers des opérateurs locaux pour conditionnement et valorisation local ou à l'export
Gestion du transport des déchets des PAV de Nouméa du centre de transit de Ducos vers les opérateurs de traitement
Traitements et valorisation des déchets
Traitements par stockage des ordures ménagères, des encombrants et d'une partie des déchets végétaux
Valorisation des déchets (hors REP, hors Mont-Dore) vers les opérateurs de traitement (déchets végétaux issus de la plateforme, ferraille, non ferreux, câbles, plastique, verre, cartons, papier, canettes).

L'Organisation du service Déchet au Syndicat

☞ La direction

- ☞ *Un chef de pôle du pôle environnement*
- ☞ *Un agent technicien à 50% sur les déchets*

L'organisation du financement du service de traitement des DMA du syndicat



Le Coût du service public du traitement des DMA

B. Coût du service

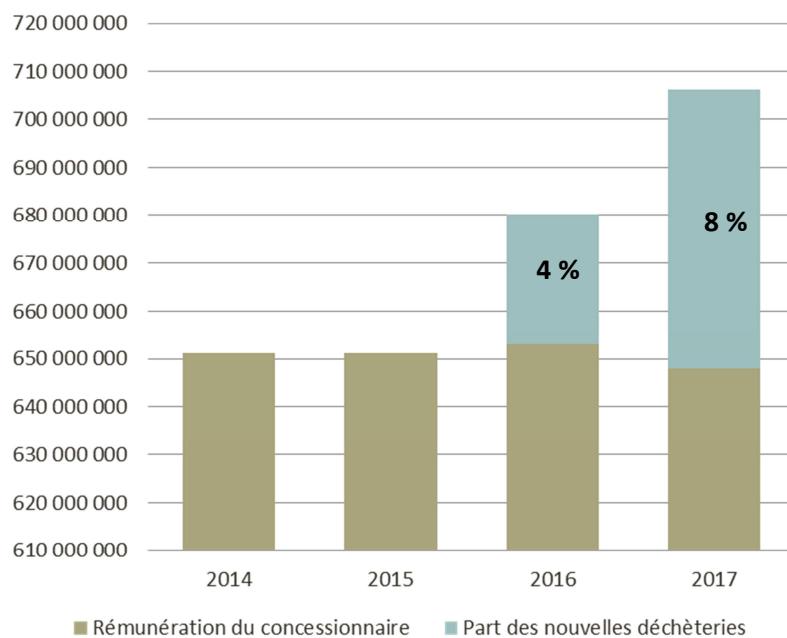
Le concessionnaire est rémunéré au titre du contrat par la part traitement de la REOM qui permet de financer le service détaillé p 30.

REOM 2017	Evolution coût 2016/2017	En Cfp/hab
706 405 653 f.CFP	+4%	3935

La rémunération du concessionnaire

La rémunération de la CSP correspond à la part traitement de la REOM.

Evolution de la rémunération du concessionnaire entre 2014 et 2017



L'augmentation de la REOM ces deux dernières années est imputable à la mise en exploitation des deux nouvelles déchèteries de Nouméa. La part du coût d'exploitation des déchèteries dans la rémunération globale du concessionnaire a doublé entre 2016 et 2017 lié à la montée en puissance des deux équipements (+26% de tonnages collectés sur les deux déchèteries entre 2016 et 2017).

Les tarifs de la part traitement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2017 (délibération SIGN n° 2016/021) :

NOUMEA	Volume du bac (L)	coll/s	Tarif trimestriel
	120	3	2 082 XPF
	120	6	4 164 XPF
	240	3	4 164 XPF
	240	6	8 328 XPF
	340	3	5 899 XPF
	340	6	11 798 XPF
	660	3	11 451 XPF
	660	6	22 901 XPF
<hr/>			
PAITA	Volume du bac (L)	Collectes / semaine	Tarif trimestriel
	240	2	2 500 XPF
	660	2	6 874 XPF
<hr/>			
DUMBEA	Foyer	Collectes / semaine	Tarif trimestriel
	individuel	2	3 118 XPF
<hr/>			
MONT-DORE	Foyer	Collectes / semaine	Tarif trimestriel
	individuel	2	3 731 XPF
Avec jardin	regroupement	2	3 731 XPF
Sans jardin	regroupement	2	2 798 XPF

LISTE DES ABREVIATIONS

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AV	Apport Volontaire
CCSPL	Commission Consultative des Services Publics Locaux
CTTV	Centre de Tri, de Transfert et de Valorisation
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CSP	Calédonienne de Services Publics
DA	Déchets Assimilés
DAE	Déchets des Activités Economiques
DASRI	Déchets d'Activités de Soin à Risque Infectieux
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises
DEEE (ou D3E)	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DENV	Direction de l'Environnement de la province Sud
DIB	Déchets Industriels
DLB	Déchets Liquides Biodégradables
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DSP	Délégation de Service Public
DVOE	Déchets Verts et Objets Encombrants
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ICPE	Installation Classées pour la Protection de l'Environnement
ISD	Installation de Stockage des Déchets
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
JRM	Journaux Revues Magazines
OM	Ordures Ménagères
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	Porte à Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PLPD	Programme Local de Réduction des Déchets
PPNU	Produits Phytosanitaires Non Utilisés
PS	Province Sud
QAV	Quai d'Apport Volontaire
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP	Responsabilité Elargie au Producteur
RPI	Réunions des Partis Intéressées
RPQS	Rapport (annuel) sur le Prix et la Qualité du Service
SIGN	Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
TDMA	Traitemennt des Déchets Ménagers et Assimilés
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TPS	Trésorerie de la Province Sud
VDN	Ville de Nouméa